

Retrouvez ici un résumé des principales actualités de la Direccte Grand Est sur ses différents champs d'intervention.



ENTREPRISES, EMPLOI ET FORMATION PROFESSIONNELLE



L'application « Mon compte formation »

Cette application permet à chaque salarié de trouver, de réserver et de payer la formation de son choix, via un smartphone, un iPhone ou une tablette. Téléchargez l'appli sans plus attendre : tapez *mon compte formation* ! Vous pouvez aussi vous rendre directement sur le site en [cliquant ICI](#).

Quinze « Territoires d'industrie » en Grand Est

Onze protocoles portant sur 34 projets ont été signés le 19 novembre dernier entre l'État et la Région Grand Est. Le programme « Territoires d'industrie » vise la reconquête industrielle et le développement de 146 territoires à fort potentiel industriel. [Lire l'article](#)

Accompagnement des entreprises et des commerçants impactés par les mouvements sociaux

Tous les outils de l'État pour aider les entrepreneurs fragilisés à traverser cette période sont réunis dans des fiches synthétiques, comprenant les contacts dédiés et sensibilisés à leur situation. Dans ce type de situation, les agents de la Direccte peuvent orienter les entreprises vers les dispositifs les plus adaptés et en particulier : l'activité partielle. [Lien vers l'article](#)

Le nouveau portail « RupCo »

À partir du 2 décembre 2019, un nouveau portail des ruptures collectives visant à informer l'administration de la création de nouveaux dossiers relatifs à un plan de sauvegarde de l'emploi (PSE) et une rupture conventionnelle collective (RCC) est mis en place. [Lien vers l'article](#)



Comment percevoir le solde de la taxe d'apprentissage 2020 ?

Le solde de la taxe d'apprentissage de 13 % est destiné à des dépenses libératoires effectuées par l'employeur. Les établissements/organismes/services habilités peuvent percevoir les dépenses réellement exposées. Si vous êtes concernés, n'hésitez pas à consulter l'article [dédié à ce sujet sur le site de la préfecture de région](#).

La sécurité économique

* La protection des données personnelles

Toutes les entreprises sont concernées dès lors qu'elles possèdent des fichiers contenant les données à caractère personnel de résidents européens quelle que soit leur nationalité.

* La sécurité économique au quotidien

Un kit de 26 fiches pédagogiques destinées à guider les dirigeants d'entreprises, de toutes tailles et tous secteurs d'activité, vient de paraître pour les aider à se protéger des menaces auxquelles sont exposés leurs patrimoines matériel et immatériel.

* [L'autodiagnostic DIESE](#), un outil d'auto-évaluation -DIESE- pour faire le bilan sous forme de graphique accompagné de recommandations précises et concrètes.

* [Qu'est-ce que la contrefaçon ? Comment s'en prémunir ?](#)

APPELS À PROJETS

Appel à projets PON FSE 2019 n° 2 - Axe 3 - Organisme intermédiaire de FSE Grand Est Axe 3/ Organisme intermédiaire de l'Aube

Le Département de l'Aube a décidé de renouveler son engagement pour la période 2019-2021 en concentrant son action vers les dispositifs suivants :

- parcours intégrés dans les ateliers et chantiers d'insertion (ACI),
- accompagnement des jeunes bénéficiaires du RSA par l'intermédiaire des missions locales.

Ces AAP est ouvert jusqu'au 31/01/2020.

[Lien vers les deux appels à projets](#)

FSE Grand Est / IEJ 2020

Repérer et proposer aux jeunes NEET un parcours d'accompagnement renforcé et innovant vers et d'ans l'emploi. Un appel à projets est lancé pour le territoire du Grand Est (sauf Meuse et Vosges).

Période de réalisation : du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020.

Les réponses sont attendues pour le 30 avril 2020.

[En savoir plus](#)



Appel à projets FSE Grand Est - Axe 1 - avenant n° 1

La Direccte Grand Est lance l'avenant n°1-2019 à l'appel à projets relatif à l'axe 1 du programme opérationnel Fonds Social Européen.

« Accompagner vers l'emploi les demandeurs d'emplois et les inactifs, soutenir les mobilités professionnelles et développer l'entrepreneuriat » : cet AAP est ouvert jusqu'au 30/6/2020. [Lien vers l'AP](#)

Appel à projets FSE Grand Est - Axe 2 - avenant n° 1

La Direccte Grand Est lance l'avenant n°1-2019 à l'appel à projets relatif à l'axe 2 du programme opérationnel Fonds Social Européen (cf. documents à télécharger en bas de page)

« Anticiper les mutations et sécuriser les parcours et les transitions professionnelles » : cet AAP est ouvert jusqu'au 30/6/2020. [Lien vers l'AP](#)

Appel à projets FSE Grand Est - Axe 3 - Lorraine

La Direccte Grand Est lance un appel à projets FSE axe 3 « Lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion » pour la Lorraine. Il est ouvert jusqu'au 30/6/2020 et concerne le territoire de l'ex-région Lorraine. [Lien vers l'AP](#)



L'État lance le cahier des charges de l'appel à projets ATF « Plateforme d'accélération vers l'industrie du futur ».

Cet appel à projets vise à soutenir financièrement des projets de diffusion des meilleurs savoir-faire et technologies propres à l'Industrie du futur (numérique, robotique, impression 3D, IoT, data...) pour permettre la transformation des entreprises en accélérant leurs investissements dans l'innovation, clé de la nouvelle industrie française. Les dossiers de candidature sont à déposer en ligne jusqu'au 11 janvier 2021 auprès de [bpifrance](#). [Lien vers l'article](#)

Comment mettre en place l'Index de l'égalité professionnelle dans votre entreprise ? (de 50 à 250 salariés)

Direction générale du travail - Direccte Grand Est



Index de l'égalité professionnelle femmes-hommes pour les entreprises de plus de 50 salariés

Les entreprises de plus de 50 salariés doivent calculer et publier leur index de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au plus tard le

1^{er} mars 2020. L'Index a été conçu comme un outil simple et pratique pour mettre fin aux inégalités professionnelles. Il permet aux entreprises de mesurer les écarts de rémunération entre les sexes. Il met en évidence les points de progression sur lesquels agir quand ces disparités sont injustifiées.

Pour en savoir plus sur l'accompagnement des entreprises, connaître les bons contacts, consultez [le Flash spécial de la Direccte Grand Est "index égalité professionnelle femmes-hommes" - décembre 2019](#)

Questions relatives au détachement de salariés

Un question-réponse concernant le détachement de salariés en France a été réalisé par Industrie und Handelskammer (IHK), Entrepris Europ Network et la Direccte Grand Est : [lien pour le télécharger.](#)

Mise en place du comité social et économique (CSE) avant le 31 décembre 2019



Le comité social et économique (CSE), nouvelle instance de représentation du personnel au sein des entreprises françaises mise en place par les ordonnances dites Macron du 22 septembre 2017, va supplanter les comités d'entreprise. Le CSE, figure phare de la réforme, a vocation de prendre la place de nos traditionnels délégués du personnel, comité d'entreprise et comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail.

[Lien vers l'article](#)

ÉTUDES ET STATISTIQUES

Marché du travail - 3^e trimestre 2019

Au troisième trimestre 2019, dans le Grand Est, le nombre de demandeurs d'emploi tenus de rechercher un emploi et sans activité (catégorie A) s'établit en moyenne sur le trimestre à 279 120. Ce nombre augmente de 0,5 % sur le trimestre (soit +1470 personnes) et diminue de 1,8 % sur un an.

Dans le Grand Est, le nombre de demandeurs d'emploi tenus de rechercher un emploi, ayant ou non exercé une activité (catégories A, B, C) s'établit en moyenne à 451 570 au troisième trimestre 2019. Ce nombre baisse de 0,3 % sur le trimestre (soit -1 190 personnes) et de 2,2 % sur un an.

[Téléchargez les bilans par département, métropole, région ainsi que la note n° 03/2019 "Contexte du marché du travail".](#)

La prochaine publication trimestrielle sera diffusée le 27 janvier 2020 et portera sur le nombre moyen de demandeurs d'emploi inscrits au cours du 4^e trimestre 2019.

Exercer un emploi salarié en parallèle d'une activité non salariée : une situation plus fréquente dans le Grand Est

Fin 2015, 17,2 % des non-salariés du Grand Est cumulent leur activité avec un emploi salarié, contre 14,5 % en moyenne en France de province. Cette forme de pluriactivité est presque deux fois plus fréquente parmi les micro-entrepreneurs.

La pluriactivité est particulièrement répandue dans la plaine d'Alsace, notamment autour de Strasbourg. Dans une moindre mesure, elle est également assez répandue dans la Marne et la zone d'emploi de Nancy.

L'activité non salariée, souvent exercée dans un tout autre domaine que celui de l'emploi salarié, ne constitue qu'un modeste complément de revenu pour la plupart des pluriactifs. Cette population est plus jeune et plus féminisée que l'ensemble des non-salariés.

Lire la suite sur l'étude publiée par l'Insee en partenariat avec la Direccte Grand Est : [« Insee Analyses n° 106 - décembre 2019 ».](#)

Insertion par l'activité économique : bilan 2018. Une présence majoritaire parmi les contrats aidés

Depuis 2018, les politiques en faveur de l'insertion et de l'accès à l'emploi des personnes éloignées du marché du travail ont connu une profonde modification avec une transition vers d'autres types de contrats.

Ce changement introduit une présence plus importante des contrats portés par les structures de l'insertion par l'activité économique (IAE). Les contrats IAE représentent six contrats sur dix fin 2018 dans le Grand Est. Le secteur des services à la personne est le premier employeur de salariés en IAE (38 %). Avec l'agriculture et les transports (respectivement 18 % et 12 % des salariés), ces trois secteurs regroupent près de 70 % des salariés en IAE dans le Grand Est.

[Téléchargez l'étude : Une présence majoritaire parmi les contrats aidés](#)

Les travailleurs indépendants du Grand Est plus nombreux dans la plupart des activités

En 2015, 212 200 personnes déclarent travailler avec un statut d'indépendant dans le Grand Est. Un actif en emploi sur dix est ainsi à son compte, contre un sur huit en moyenne en province.

[Téléchargez l'étude menée par l'INSEE en partenariat avec la Direccte](#)

CONCURRENCE- COMPÉTITIVITÉ

Rénovation énergétique : les conseils pour éviter les arnaques

Depuis plusieurs années, la DGCCRF observe un niveau particulièrement élevé d'infractions graves dans le secteur de la rénovation énergétique (isolation, installations de panneaux solaires, etc.). Certaines entreprises se comportent de façon peu scrupuleuse avec les consommateurs : devis incompréhensibles, crédits camouflés, labels de qualité mensongers, etc.

La persistance de nombreuses plaintes de consommateurs et les enquêtes menées ces derniers mois ont montré la nécessité d'une mobilisation forte pour faire connaître aux usagers les bons réflexes lorsqu'ils sont démarchés en matière de rénovation thermique, afin de leur éviter un préjudice économique qui peut s'élever à plusieurs dizaines de milliers d'euros.

[La DGCCRF souhaite donc agir auprès des particuliers afin de mieux informer et sensibiliser les consommateurs.](#)

Lien vers l'article de la Direccte Grand Est

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE
FAIRE SES TRAVAUX,
SANS TOMBER DANS LE PANNEAU



Direccte Grand Est

6, rue Gustave-A. Hirn - 67085 Strasbourg Cedex
<http://grand-est.direccte.gouv.fr>

Directrice de publication : Isabelle Notter
Pour vous abonner ou désabonner :
ge.communication@direccte.gouv.fr